

# CRITERIUMS POUSSINS et BENJAMINS 2° PARTIE



Date : Dimanche 30 Mars 2014 - Lieu : BOLBEC

Bassin : 25 m – 05 Couloirs - Gestion Informatique Extranat

Engagements : Du Samedi 15 au Samedi 22 Mars 2014 à minuit



## COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME



### Réunion du Dimanche 30 mars- Matin

Ouverture des Portes 08h30

1ère Epreuve 09h30

- 400 m Crawl Garçons Poussins – Benjamins
- 200 m 4 Nages Filles Poussines – Benjamines
- 100 m Crawl Garçons Poussins - Benjamins
- 50 m Papillon, 50 m Dos, 50 m brasse Filles Poussines – Benjamines. **La nageuse ne peut prendre part qu'à un seul 50m,**

### Réunion du Dimanche 30 Mars – Après Midi

Ouverture des Portes 14h00

1ère Epreuve 15h00

- 400 m Crawl Filles Poussines - Benjamines
- 200 m 4 Nages Garçons Poussins - Benjamins
- 100 m Crawl Filles Poussines - Benjamines
- 50 m Papillon, 50 m Dos, 50 m Brasse Garçons Poussins – Benjamins. **Le nageur ne peut prendre part qu'à un seul 50m,**

### Règlements Particuliers

Compétition ouverte aux nageuses et nageurs de la catégories d'âge « Poussins et Benjamins ». Les nageurs nés en 2004 et après doivent avoir validés l'ensemble du dispositif ENF, Sur le principe des Finales du Natathlon, le nageur, pour être classé, doit concourir obligatoirement sur le 100 m et le 400 m Crawl, le 200 m 4 Nages, **et un seul des trois 50 m proposés.** Les séries seront composées par catégorie d'âge.

□ **Engagements** : 9.00 € par nageur.

sur extranat ([www.extranat.fr](http://www.extranat.fr)) du samedi 15 jusqu'au **Samedi 22 Mars à minuit**, les bons de commandes des engagements validés doivent être adressés à Madame Christine Mignot, 5 Rue des Bons, 27350 HAUVILLE accompagné du règlement.

□ **Récompenses** : un trophée aux trois premiers nageurs de chaque catégorie d'âge, par addition des points marqués à la table de cotation Fédérale dans chaque course.

**Forfait : 13.50 € par nageur, sauf si déclaré par mail avant le mercredi 26 mars à [ffn\\_76@orange.fr](mailto:ffn_76@orange.fr). Tous les clubs doivent déléguer des officiels en fonction du barème en vigueur.**